



## Procédure 2021 contrats doctoraux internationaux - Université de Paris

### Contexte

Comme les années précédentes, Université de Paris organise un concours d'attribution de contrats doctoraux destinés à des candidat·e·s ayant un parcours international. **Jusqu'à quinze contrats** seront attribués dans ce cadre.

La procédure 2020 a été significativement revue pour être en accord avec le projet COFUND "4IMPACT" déposé par l'université en septembre 2020. **Si le financement européen est obtenu** (réponse en février 2021), les contrats auront les spécificités suivantes :

- Durée de 42 mois
- Financement supérieur d'environ 20% au salaire usuel.
- Accompagnement et suivi spécifiques des doctorants.
- Séjour (*secondment*) d'au moins deux mois dans un laboratoire hors de France ou dans un partenaire non académique (entreprise, association, administration...) avec un encadrement local adapté (idéalement co-direction de thèse). L'absence d'élément attestant de l'accord de la structure d'accompagnement est un motif d'inéligibilité.
- Engagement des doctorant·e·s à suivre les formations spécifiques au projet qui seront organisées (volume estimé 4 à 5 jours / an) et de leur directeur·ice de thèse à leur permettre d'y participer.
- Engagement des directeur·ice·s de thèse à participer à un atelier sur l'encadrement doctoral de 1,5 jours.
- Mise à disposition d'une somme d'au moins 1000 € par l'équipe d'accueil pour permettre la mobilité des doctorant·e·s (4IMPACT attribuera de son côté un financement supplémentaire de 2 500 €).

A défaut, les contrats seront financés par l'IdEx Université de Paris.

Une attention particulière est portée à la procédure de recrutement qui doit être transparente, ouverte et basée sur le mérite.

Les grandes étapes de la procédure sont :

- **22 janvier 2021** : chaque ED sélectionne 2 sujets parmi ceux proposés par les chercheur·se·s. Ces sujets doivent notamment prévoir une période d'accueil de 2 mois au moins hors du laboratoire (*secondment*) ;
- **Fin janvier 2021** : une commission *ad-hoc* (*cf. infra*) sélectionne au maximum quinze sujets parmi ceux sélectionnés par les ED ;
- **Février – mars 2021** : phase de candidature ;
- **Mars 2021** : les ED examinent les dossiers reçus. Pour chaque sujet, 3 candidatures au maximum pourront être transmises ;
- **Début avril 2021** : un jury auditionne et classe les candidat·e·s ;
- **Avril 2021** : validation de la liste des candidat·e·s retenu·e·s par le COPIL IdEx ;
- **1<sup>er</sup> octobre 2021** : accueil des lauréat·e·s et début des thèses.



## Procédure de sélection des sujets

En cohérence avec le projet 4IMPACT, les aspects « 3i » (internationaux, interdisciplinaires et intersectoriels) seront particulièrement considérés. Le choix des sujets devra prendre en compte :

- **L'originalité du projet (25%)** : état de l'art, contexte, résultats attendus, faisabilité des méthodes proposées, intérêt pour la formation de la candidate ou du candidat, potentiel d'utilisation ultérieure ;
- **Qualité de l'encadrement (20%)** : capacité du superviseur à fournir un environnement positif et stimulant ; qualité du *secondment* et sa contribution spécifique à la formation des doctorants et au projet de recherche ;
- **Faisabilité dans les 3 ans de la thèse (20%)** : le projet doit être à la fois ambitieux et novateur et réalisable dans les délais prévus ;
- **Implémentation « 3i » (35%)** : description de la mise en œuvre des compétences « 3i », y compris l'accord formel (écrit) pour le(s) *secondment(s)* envisagé(s). La qualité de la supervision et de l'apport à la formation locales seront des éléments clé de l'évaluation.

La première étape de sélection se déroule au niveau des écoles doctorales et la seconde au niveau du Collège des Écoles Doctorales (CED).

Les sujets sont proposés par les directeur-ice-s de thèse potentiel-le-s et sont déposés en ligne sur une plateforme prochainement disponible. Ils sont évalués par les écoles doctorales selon une grille de notation reprenant les éléments ci-dessus, des commentaires pour chacun des items ainsi qu'un commentaire global. Les notes de cette grille ont vocation à être partagées avec chaque porteur-euse de projet individuellement. Les ED transmettent l'ensemble des sujets examinés au CED en identifiant les deux sujets retenus. Une commission *ad-hoc* (cf. *infra*) examinera alors l'ensemble des sujets présélectionnés par les ED et en retiendra entre quinze et vingt en prenant en compte, d'une part, les éléments fournis par les écoles doctorales et, d'autre part, des considérations de politique scientifique de l'établissement.

Les sujets retenus par cette commission seront alors mis en ligne sur la plateforme de l'université dédiée aux appels.

## Procédure de sélection des candidat-e-s

Une fois la période de candidature close, les dossiers des candidat-e-s seront notés (et les notes et appréciations saisies sur la plateforme) par trois expert-e-s choisi-e-s par celles-ci dont la-le directeur-ice de thèse pressenti-e. Un-e de ces expert-e-s devra être extérieur-e à l'Université de Paris. La grille de notation sera la suivante :

- Parcours académique (50%) : notes et parcours académique (notamment classement ainsi que les éventuels prix) ;
- Expérience de recherche (20%) : expérience de recherche antérieure, publications et/ou communications ;
- Expérience professionnelle hors recherche (20%) ;
- Mobilité internationale (10%) : mobilité antérieure au niveau licence ou master.

À partir de ces trois évaluations, un-e des expert-e-s (hors la-le directeur-ice de thèse et choisi-e par l'ED) aura la responsabilité d'harmoniser les évaluations pour établir la note finale de chaque candidat-e. En fonction des notes obtenues, jusqu'à trois candidat-e-s seront auditionné-e-s **par visio conférence** par un jury. Celui-ci sera composé des directeur-riche-s des ED concernées et d'un-e expert-e scientifique du domaine. Ces jurys seront répartis par secteurs selon la



nomenclature de l'*European Research Council* (sciences de la vie, sciences physiques et ingénierie, sciences sociales et humanités).

Conditions d'éligibilité des candidat-e-s :

- Moins de douze mois de séjour en France au cours des trois années précédant la sélection ;
- Les candidat-e-s devront être titulaires d'un diplôme qui permet d'accéder aux études doctorales en France (Diplôme de master ou tout autre diplôme équivalent) au moment du recrutement ;
- Pas d'inscription antérieure en doctorat ;
- Obtention du diplôme d'accès à la thèse moins de 4 ans avant le début du projet.



## Calendrier prévisionnel

Période	Étapes	Précisions
Début novembre 2020	Envoi de la procédure concernant la campagne de recrutement et des propositions des sujets de thèse aux Écoles Doctorales (ED) par le Collège des Écoles Doctorales (CED).	Le sujet comprendra la présentation du projet, la description de l'équipe d'accueil, et de la période hors du laboratoire (au moins 2 mois) avec accord formel de la structure d'accueil. Le sujet sera déposé en ligne.
22 janvier 2021	Retour par les ED de 2 projets de sujets maximum.	Les 2 projets de sujets devront avoir été validés préalablement par les conseils d'ED.
25 janvier au 8 février 2021	Sélection des sujets finaux par Jury : 15 sujets retenus.	Le jury est composé du Directeur du CED et des Directeurs adjoints, des membres du Comité Recherche UP, de la responsable du département des formations
Début février 2021	Publication des sujets sur la plateforme - ouverture de la campagne de candidatures.	Choix des membres des 3 comités de sélections.
5 mars 2021	Fin des candidatures - 17h00	
9 mars 2021	Les ED ont accès à la plateforme afin de sélectionner et classer les candidats (3 maximum par sujet).	Le comité de sélection des ED sera composé de 2 expert·e·s dont un·e extérieur·e à l'ED et du·de la directeur·ice de thèse.
26 mars 2021	Validation par les ED de la liste des candidat·e·s retenu·e·s (Via la plateforme dédiée).	Au maximum 3 candidat·e·s par sujet.
1er avril 2021	Publication de la liste des candidat·e·s retenu·e·s - envoi des convocations.	
14 avril 2021	Auditions par visioconférence des candidat·e·s et choix des lauréat·e·s	Les jurys sont composés des directeur·ice·s d'ED et d'expert·e·s extérieur·e·s.
16 avril 2021	Validation de la liste des lauréat·e·s en COPIL et publication des résultats.	